

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 28 février 2025

N° 2025 - 7

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Date de convocation

Le 19/02/2025

Date d'affichage

Le 19/02/2025

Objet de la délibération 2025 -7 :

Autorisation du maire à solliciter les subventions auprès du département et de la fondation du Patrimoine pour les travaux de l'église

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **06 MARS 2025**

Et publication ou notification

du **06 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 28 février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine GIRAUD Corinne, JAMMES Sandrine.

Excusées : Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Madame JAMMES Sandrine.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Mme CHACORNAC Emmanuelle a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'église de Sanssac l'Eglise a déjà bénéficié de travaux en 2020-2021 mais de nouvelles réparations sont nécessaires notamment en matière d'étanchéité qui ruinent les peintures neuves de 2020, ainsi que des travaux connexes.

Les travaux consisteraient à l'étanchéité de la toiture et des noues entre murs du clocher et toiture, la reprise d'une frise de carrelage décoratif dont l'absence aujourd'hui ne garantit plus l'étanchéité du mur de façade, la réparation d'un vitrail et la protection de deux autres, la réparation d'un moteur de cloche, la remise en état de notre chasublier, élément notable de notre église, et la mise en sécurité électrique du secteur du clocher.

Nous avons fait réaliser des devis auprès de plusieurs entreprises :

- Entreprise Courtinat pour la reprise partielle de la couverture du clocher de l'église et sa mise en sécurité : 8 390,00 € HT
- Entreprise Michel Fabien pour la restauration de décors en carreau de ciment en partie sommitale des pans coupés encadrant le clocher et réparation du linteau de la porte d'entrée principale : 9 504,00 € HT

AR Prefecture

043-214302333-20250228-2025_7-DE
Reçu le 06/03/2025

- Entreprise 43 Velay Vitrail pour la réduction d'un vitrail pour créer un ouvrant et dépicage, repiquage de St Joseph : 2 119,80 € HT
- Entreprise CHABANON Joël pour travaux de menuiserie et restauration du chasublier : 8 145,00 € HT
- Entreprise RIEU René pour démontage de l'ancienne installation électrique sur façade extérieure : 895,39 € HT
- Entreprise HIMS pour le remplacement du moteur de volée de la cloche 2 : 1 100,00 € HT

L'ensemble représente une dépense de 30 154,19 € HT.

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal à l'autoriser à demander une subvention auprès du Département de la Haute-Loire, puis une fois ce dossier déposé, demander une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine.

Après délibération le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Haute-Loire et à demander une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine, ce qui entrainera une contribution de la Région pour ce projet.

Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 28 février 2025,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20250228-2025_7-DE
Reçu le 06/03/2025